

« Concertation sur l'apprentissage » : plus que jamais, défendre l'enseignement professionnel sous statut scolaire

Le gouvernement vient d'ouvrir une concertation sur l'apprentissage et la réforme de la formation professionnelle. La confédération FO participe à ces discussions avec le ministère du travail et le ministère de l'Education nationale. Ce dernier a sollicité les fédérations syndicales de l'enseignement. Lors de la première réunion avec le gouvernement, la confédération FO a fait valoir sa volonté de préserver et d'améliorer l'enseignement professionnel et son refus de toute antinomie entre enseignement professionnel et CFA.

Au moment où se développe une vaste campagne de promotion de l'apprentissage, au moment où régions et patronat désignent l'éducation nationale comme un obstacle sur cette voie et alors que 183 lycées professionnels ont fermé en 10 ans, la FNEC FP-FO rappelle son opposition à toute tentative de remise en cause de la voie professionnelle sous statut scolaire.

Pour la FNEC FP-FO, les récentes déclarations du président du MEDEF demandant d'abaisser l'âge légal pour commencer une formation en apprentissage à 14 ou 15 ans sont inacceptables : cela signifierait la remise en cause de l'obligation scolaire.

Ni aux patrons, ni aux régions

Muriel Pénicaud résume ainsi l'objectif des concertations qui sont en cours : *« Il faut que les branches et les entreprises s'impliquent pour la généralisation de l'apprentissage. Elles doivent être plus associées dans la construction des diplômes avec les régions. Ces dernières devront définir une offre de cursus qui corresponde aux besoins des entreprises du territoire et les branches évalueront les besoins à l'échelle nationale ».*

C'est la destruction des diplômes nationaux et donc des qualifications, en lien direct avec les ordonnances. La généralisation de l'apprentissage au détriment de la formation professionnelle sous statut scolaire mettrait des milliers d'élèves sous la coupe directe des patrons. C'est le bradage de l'enseignement professionnel pour satisfaire aux besoins du patronat.

On ne sera pas surpris de voir dans ces conditions la surenchère à laquelle se livrent patronat et régions :

Le président du MEDEF réclame que *« les entreprises aient la main totalement ou en coresponsabilité, sur les filières d'apprentissages, sur les CFA »* et *« que le financement soit direct, que ça ne passe plus par les régions »*. L'institut Montaigne quant à lui préconise de *« confier aux seules régions le pilotage de la voie professionnelle »*.

La plus grande vigilance s'impose. En 2015, la résolution sociale du Congrès Confédéral de Tours dénonçait la logique de *« destruction de l'égalité des droits des citoyens à la formation qualifiante débouchant sur des diplômes nationaux sur tout le territoire. »* Elle s'opposait *« à la régionalisation des diplômes et de la gestion des personnels. (...) Tout jeune qui le souhaite doit pouvoir être scolarisé dans un lycée professionnel public pour y préparer un diplôme et effectuer le parcours professionnel du CAP niveau V au BTS niveau III ce qui permettrait aux jeunes l'acquisition d'une qualification en fonction de leurs demandes. »*

C'est bien de la défense des qualifications qu'il s'agit et la FNEC FP FO rappelle que les résultats de l'enseignement professionnel en matière de qualification sont bien supérieurs à ceux de l'apprentissage (71% dans le premier, 50% dans le second).

L'enseignement professionnel, c'est l'école. Un apprenti est un salarié, avec un contrat de travail.

La FNEC FP FO est fermement déterminée à défendre :

- ✓ **L'enseignement professionnel initial public laïque, sous statut scolaire, dans des établissements spécifiques, les lycées professionnels.**
- ✓ **Le maintien du statut de PLP garant de l'existence de l'enseignement professionnel initial, public, laïque, sous statut scolaire.**